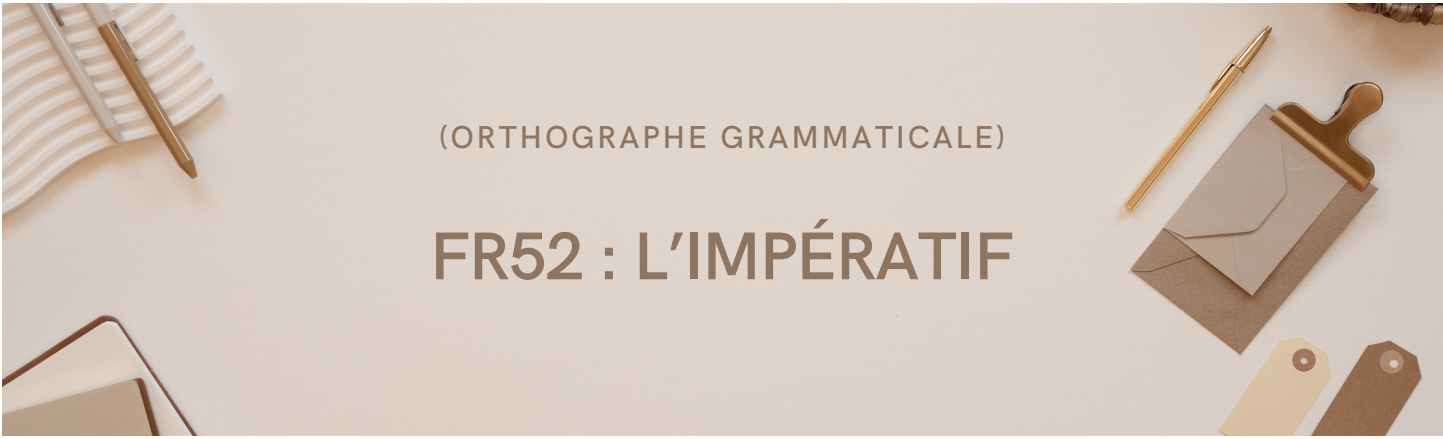




(ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE)

FR52 : L'IMPÉRATIF

C'est un **mode impersonnel** pour exprimer un **ordre, un conseil, une requête ou une défense/ interdiction**.

L'impératif comporte que **trois personnes** : 2ème personne du singulier, 1ère et 2ème personne du pluriel. Le pronom personnel n'est pas exprimé. Exemple : Sors! Sortons! Sortez!

Il s'emploie dans les **phrases impératives**. Exemple : Range ta chambre ! Evitons les péages !

Présent de l'impératif	Passé de l'impératif
Mange ! Aie !	Sois parti
Partons ! Prenons !	Soyons partis
Partez ! Prenez !	Soyez partis